

Le Port des Champs au départ de Bouin



Une randonnée proposée par Briline

Pour aller au Port des Champs depuis le bourg de Bouin, on peut choisir de passer par la route classique mais on peut également choisir d'emprunter la piste cyclable qui sillonne le marais sur une bonne partie de l'itinéraire. C'est tellement plus agréable !



Durée :	Durée inconnue	Difficulté :	
Distance :	9.51km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	6m	Moyen de locomotion :	Moyen de locomotion inconnu
Dénivelé négatif :	6m		
Point haut :	6m	Commune :	Bouin (85230)
Point bas :	0m		

Description

- Départ : Commune de Bouin, sur le parking de la Place Saint Céran, à l'angle de la rue du Guitteny et de la rue du Grand Vitrail.
- Se diriger vers l'Eglise et la contourner pour se retrouver côté façade avec sa grande porte arrondie double (1)
- Continuer vers la rue du Pavillon et passer devant le porche en pierre de la place du Pavillon, juste en face de la Boulangerie Perle de Pain (2)
- Continuer tout droit sur la route des Brochets. Passer devant l'Espace de l'Enclos (3)
- Dans le grand virage, prendre vers le lotissement Saint Marc sur votre gauche (4)
- Traverser le lotissement pour arriver sur le boulevard puis au stop prendre sur votre gauche (5)
- Faire quelques mètres puis prendre à droite direction "Les Plattes" (6)
- Continuer tout droit jusqu'à rencontrer sur votre gauche une piste cyclable (7)
- A l'intersection, prendre à gauche et continuer tout droit
- Vous allez bientôt apercevoir une cabane en bois noire. C'est la salorge du producteur de sel Thierry Odéon (8)
- Laisser la salorge sur votre droite et continuer tout droit pour rester sur la piste cyclable
- A la prochaine intersection, prendre sur votre gauche sur un bout de route puis à droite pour reprendre aussitôt la piste cyclable et continuer tout droit
- Vous arrivez ensuite à une nouvelle intersection où la piste cyclable s'arrête. Prenez sur la route à gauche.
- Continuez sur cette petite route. Au bout de cette route, vous allez bientôt arriver à une route plus importante. Prenez sur votre droite et continuez tout droit
- Vous voilà arrivé au port des Champs (9)
- Continuer tout droit en passant entre l'évier et les cabanes. Vous passez devant le producteur d'huîtres Baptiste Raimbaud
- Continuer toujours tout droit et vous pourrez descendre sur la digue pour rejoindre la mer et admirez la vue.
- L'itinéraire est terminé mais rien ne vous empêche de continuer la ballade sur la digue.

Points de passages

D/A	N 46.973815° / O 1.998653° - alt. 6m - km 0
1	N 46.974643° / O 1.99906° - alt. 5m - km 0.2
2	N 46.97465° / O 1.999672° - alt. 4m - km 0.24
3	N 46.975173° / O 2.001324° - alt. 2m - km 0.38
4	N 46.975309° / O 2.001678° - alt. 2m - km 0.41
5	N 46.975543° / O 2.003373° - alt. 1m - km 0.57
6	N 46.974503° / O 2.004672° - alt. 1m - km 0.72
7	N 46.975301° / O 2.0073° - alt. 0m - km 0.94
8	N 46.972293° / O 2.016109° - alt. 1m - km 1.82
9	N 46.969166° / O 2.033446° - alt. 1m - km 3.9
10	N 46.969137° / O 2.044572° - alt. 0m - km 4.76
D/A	N 46.973815° / O 1.998653° - alt. 6m - km 9.51

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-1690781>



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.